

**ARGUMENTAIRE**

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES : QUELS ENJEUX ?

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE A PERMIS DE GARANTIR LA PAIX, LA DÉMOCRATIE ET LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL SUR LE CONTINENT. MAIS LA CRISE ACTUELLE REMET EN CAUSE CES AVANCÉES. POUR LA CFTD, IL EST IMPORTANT DE RENFORCER L'UNION EUROPÉENNE, TOUT EN LUI ASSIGNANT DE NOUVEAUX OBJECTIFS.

L'Union européenne (UE) traverse aujourd'hui une des plus graves crises de son histoire, avec 27 millions de chômeurs et un taux de pauvreté en hausse. Cette crise exacerbe les tentations de repli national. Les pays membres de l'Union se concurrencent trop souvent au lieu de chercher les complémentarités et les coopérations.

Pourtant, les citoyens européens ont bénéficié de l'UE. Un grand nombre d'acquis pour les salariés sont le résultat de transpositions de directives et de textes européens.

Nous devons faire comprendre que c'est en renforçant l'Union européenne que l'on sortira de la crise. Car c'est bien le manque d'Europe qui

aggrave la crise et non son excès :

- l'insuffisance de coordination des politiques économiques a conduit aux divergences économiques entre pays de la zone Euro et au creusement des déséquilibres (dettes, déficits, balance commerciale...);
- l'insuffisance de coordination fiscale conduit à une compétition fiscale entre les États membres;
- les insuffisances en matière de socle social commun entraînent un dumping social.

Pour peser dans les débats à venir, responsables et militants de la CFTD doivent se mobiliser, mobiliser les adhérents et plus largement les salariés, et faire entendre à l'opinion publique et aux décideurs la voix de la CFTD.





## CE QUE L'EUROPE A APPORTÉ AUX CITOYENS

### LA PAIX

L'Europe a apporté la paix entre les pays qui rejoignent l'Union. Il n'est qu'à se rappeler la Guerre des Balkans ou les tensions actuelles en Ukraine pour se rendre compte qu'un repli national comporte toujours un risque de dérive vers des tensions et des affrontements.

### UN ESPACE SANS FRONTIÈRE

Tous les citoyens européens sont libres de circuler dans 26 États européens, dont 22 de l'Union européenne (UE) : ce découpage est appelé Espace Schengen. L'admission à l'Espace Schengen suppose la mise en place d'un contrôle efficace des frontières extérieures à celui-ci.

**Pour la CFDT, cette liberté, qui profite notamment à l'industrie touristique française, doit être préservée contre les risques de régression sécuritaire. En outre, une meilleure coordination des politiques de migration et d'asile est indispensable au niveau de l'Espace Schengen.**

## L'ESPACE SCHENGEN

Les pays de l'UE qui n'entrent pas dans l'Espace Schengen sont :

- ceux qui ne veulent pas en faire partie (Irlande et Royaume-Uni) ;
- ceux qui n'y sont pas encore admis (Bulgarie, Chypre, Croatie et Roumanie).

Les pays de l'Espace Schengen hors UE sont :

- l'Islande,
- le Lichtenstein,
- la Norvège,
- la Suisse.

### LA MONNAIE UNIQUE

La monnaie unique n'est pas seulement un moyen commode de voyager à travers 18 pays de l'Union (plus le Kosovo) sans avoir à changer de monnaie. **L'Euro est devenu une monnaie internationale de référence**, qui a permis aux États de l'Union économique et monétaire, notamment la France, d'obtenir des financements à faible coût.

Certes, sa gouvernance est loin d'être parfaite : certains pays se sont trop endettés et/ou ont laissé se développer des bulles spéculatives. Mais des progrès considérables ont été faits depuis le déclenchement de la crise des dettes souveraines : coordination des politiques économiques, rôle de la Banque centrale européenne, Union bancaire.

Il est vrai que l'orientation de ces politiques pose problème : la réduction trop brutale des déficits a plongé certains pays dans la récession et

freine globalement la croissance économique en Europe. Mais il ne faut pas confondre le cadre et le contenu. **Pour la CFDT, une politique plus favorable à la croissance durable et à l'emploi de qualité est possible dans le cadre des nouvelles structures de gouvernance économique européenne mises en place** (voir la proposition de la Confédération européenne des syndicats à propos d'un plan d'investissement européen).

**Enfin, la politique de change doit être mieux définie** : un Euro fort pénalise les exportations des pays concernés, mais rend les importations moins chères (ce qui fait baisser en particulier le coût de l'énergie). Pour un Euro faible, c'est l'inverse. Il est difficile de trouver un point d'équilibre qui convienne à tous les pays. D'où la nécessité d'organiser une convergence des économies de la zone Euro, en équilibrant le développement des pays qui la composent. Ce qui signifie notamment des politiques de développement économique plus volontaristes et plus solidaires.



## CE QUE L'EUROPE A APPORTÉ AUX SALARIÉS

La législation européenne a fait progresser le droit du travail en France dans deux domaines importants : la santé et sécurité au travail, et la lutte contre toute forme de discrimination y compris basée sur le genre.

**Elle a aussi doté les salariés de nouveaux droits** : la libre circulation des travailleurs au sein de l'Europe et l'information/consultation des salariés.

### LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'Union européenne a imposé des standards élevés dans tous ses États membres. Ces standards concernent parfois strictement les relations de travail, mais peuvent aussi toucher le domaine plus global de l'environnement. Le règlement Reach sur les précautions à prendre en matière de produits dangereux en constitue un exemple.

**Pour la CFDT, il reste encore des progrès à faire** (exemple de la Directive sur le temps de travail qui tolère des dépassements excessifs) et **il faut se montrer vigilant** : le droit actuel est parfois remis en cause sous prétexte de simplification administrative.

## LA LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION

Là aussi, la législation européenne est la plus avancée à l'échelle mondiale et impose des règles dans les pays européens. Ici aussi ces règles débordent le cadre du travail et touchent à la lutte pour l'égalité et contre les discriminations dans la vie quotidienne, qu'elles soient basées sur le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la religion...

## LA LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS

La libre circulation des travailleurs en Europe est un droit pour tous les salariés de l'Union. Chacun peut rechercher un emploi là où il considère qu'il peut obtenir les conditions les plus intéressantes.

**Cependant, pour la CFDT, cela exige une coordination en matière sociale.**

En plus des règlements de coordination de sécurité sociale qui permettent à chacun d'être pris en charge dans tous les pays européens en cas de maladie ou d'accident, les conditions de travail sont réglementées, notamment dans le cas d'une prestation de service amenant une entreprise à faire travailler certains de ses salariés (qui sont alors « détachés ») dans un autre pays de l'Union que celui où elle est implantée. Ces règles sont établies par la Directive Détachement, qui garantit l'égalité de traitement en matière de conditions de travail.

Au vu de certains abus et contournements dans ce domaine, **une nouvelle directive** doit permettre d'améliorer l'application de ces règles, notamment en renforçant les moyens de contrôle et en responsabilisant les entreprises. Cette nouvelle directive a fait l'objet de négociations très serrées entre le Parlement européen et le Conseil européen: un accord devrait voir le jour...

## L'INFORMATION/CONSULTATION DES SALARIÉS

En rendant obligatoires des règles en la matière, l'Union européenne a généralisé la mise en place de Comités d'entreprise dans tous les pays et, pour les entreprises de dimension européenne, la création de Comités d'entreprise européens. Ces instruments doivent permettre d'anticiper au mieux les changements et de conduire les restructurations d'entreprise d'une manière responsable.

**Pour la CFDT, il reste encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine.**

Retrouvez  
l'ensemble de  
nos argumentaires  
sur notre site  
[www.cfdt.fr/](http://www.cfdt.fr/)  
Nos outils

## LE DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN, UN MOYEN POUR FAIRE PROGRESSER LES DROITS

**Le rôle des partenaires sociaux est reconnu dans les traités européens:** ils doivent être obligatoirement consultés dans tout projet de législation sociale européenne et la priorité est donnée à la négociation (en France, la loi Larcher n'a fait que reprendre le même principe).

**Certains accords (congé parental, temps partiel, contrats à durée déterminée) ont été repris dans la législation européenne. D'autres se sont traduits par des négociations nationales pour leur mise en œuvre dans les États membres: télétravail, stress au travail, harcèlement et violence au travail, marchés du travail inclusifs. Ce dernier a en particulier été repris en France dans l'accord sur la sécurisation des parcours professionnels.**

Les règles établies dans le cadre du dialogue social européen ne se sont pas toujours traduites par des avancées importantes en France, car notre législation est déjà très avancée dans certains domaines. C'est le cas, par exemple, de l'accord sur les contrats à durée déterminée (CDD), qui garantit une égalité des droits des salariés en CDD en matière de conditions de travail (rémunérations, congés, temps de travail, santé sécurité...) équivalentes à celle des salariés en contrats à durée indéterminée. Mais son intégration dans la législation européenne oblige tous les pays de l'Union à appliquer des règles minimales, ce qui limite la concurrence par le moins-disant social.

**Pour la CFDT, il reste encore beaucoup de chemin à faire pour renforcer le socle social européen et faire converger la protection sociale. Le dialogue social est parfois remis en cause, alors qu'il doit jouer un rôle central dans la conduite des réformes partout en Europe.**

En plus du dialogue social interprofessionnel, l'Union européenne favorise le développement du dialogue social sectoriel. Plus de 300 textes ont été signés dans de nombreux secteurs économiques. Ce dialogue sectoriel est essentiel pour le renforcement d'un socle social adapté à la situation des différents secteurs.

**Pour la CFDT, il doit être élargi et renforcé.**



### 3 NOUVEAUX OBJECTIFS

La CFTD veut assigner 3 nouveaux objectifs à la construction européenne.

#### 1 UNE EUROPE PLUS SOCIALE

En dotant l'Union d'un socle social qui réduise la mise en concurrence entre les États, les inégalités, la pauvreté et la précarité (grâce aux améliorations apportées au contrôle des conditions des travailleurs détachés).

#### 2 UNE EUROPE PLUS DÉMOCRATIQUE

En donnant plus de place au débat démocratique, notamment parlementaire (national et européen), et une nouvelle place au dialogue social.

#### 3 UNE EUROPE PLUS DYNAMIQUE

En engageant une nouvelle croissance et un nouveau mode de développement (cf. le Plan d'investissement européen), tout en se dirigeant vers une convergence budgétaire et fiscale.



### LES ENJEUX DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Dans ce contexte, les enjeux des prochaines élections européennes sont multiples :

- renforcer la légitimité du Parlement par un taux de participation le plus élevé possible lors du scrutin ;
- faire barrage aux populismes et à l'extrême droite ;
- élire des députés européens conscients de la nécessité de renforcer l'Union pour trouver des réponses communes aux défis auxquels nous devons faire face.

**C'est pourquoi, il est important d'organiser, dès maintenant, à tous les niveaux de l'organisation des débats avec les militants sur les enjeux européens. Et dans les mois à venir, d'aller à la rencontre des salariés sur ces questions.**

## LA BOÎTE À OUTILS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS EN LIGNE SUR CFTD.FR DANS LA RUBRIQUE « NOS OUTILS » RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR.

### NOS AMBITIONS

#### ● EUROPE

La CFTD engagée dans une Europe en crise



### L'ARGUMENTAIRE

#### ● UNE NOUVELLE VOIE POUR L'EUROPE

Le plan d'investissement européen



### LE TRACT INTERSYNDICAL

#### ● UNE NOUVELLE VOIE POUR L'EUROPE

Pour une croissance durable et des emplois de qualité



### L'AFFICHE

#### ● J'AI BESOIN DE L'EUROPE

Le 25 mai 2014, je vote



ÉLECTIONS EUROPÉENNES : QUELS ENJEUX ?